

BTS

SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

SESSION 2025

GUIDE POUR L'ÉLABORATION DU DOSSIER DE

- ADMINISTRATION DES SYSTÈMES ET DES RÉSEAUX (E6 – SISR)**
- CONCEPTION ET DÉVELOPPEMENT D'APPLICATIONS (E6 – SLAM)**

Date limite de dépôt : JEUDI 10 AVRIL 2025 à 18h

Lieu de dépôt :

· Par voie postale en recommandé avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Maison des Examens

D.E.S. 3 – BTS Services Informatiques aux Organisations
7, rue Ernest Renan - 94749 Arcueil cedex

OU

· Directement à l'accueil de la Maison des Examens (voir adresse ci-dessus) contre accusé de réception, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Contenu : un dossier relié ou agrafé **en deux exemplaires** qui doit impérativement contenir les éléments suivants :

- Une page de garde : numéro d'inscription, nom, prénom, date et heure de votre affectation (information communiquée sur votre convocation courant mars 2025).
- Deux fiches de présentation d'une réalisation professionnelle sur lesquelles figurent les modalités d'accès à distance aux documents et ressources (qui doivent être accessibles en ligne avant le vendredi 16 mai 2025).

Ces fiches sont décrites à l'aide du modèle de fiche présenté **en annexe 9-1** (A ou B en fonction de l'option de la personne candidate) de la circulaire nationale d'organisation du BTS SIO.

L'absence de l'un des éléments de l'encadré n'entraînera pas la mention « non valide » et aucune relance ne sera effectuée. Toute absence d'une de ces pièces pourra avoir une incidence sur la note attribuée.

Par ailleurs, la non-validité peut également être prononcée dans les cas suivants :

- Absence de dépôt de dossier ;
- Dépôt de dossier au-delà du jeudi 10 avril 2025.

Conformément au référentiel du BTS services informatiques aux organisations, les candidats devront se munir des outils et ressources techniques nécessaires au déroulement de l'épreuve. La mise en œuvre de ces outils et ressources relève de leur responsabilité. Les environnements doivent être disponibles **au moins deux jours avant l'épreuve** dans le centre d'examen qui figurera sur leur convocation. Il leur appartient donc de prendre contact avec ce centre.